

Professionnels du domicile : accompagner les personnes âgées

PERSONNES AGEES ET HANDICAP

Ref : ECSPA20E



Compétences visées

Améliorer l'accompagnement des personnes âgées fragiles ou en risque de perte d'autonomie à domicile.

Objectifs et contenus

Réactualiser ses connaissances sur le vieillissement

- Le vieillissement : définition, les types (réussi, fragile et pathologique).
- La définition du statut fonctionnel : autonomie, dépendance, handicap et incapacité.
- Le focus sur les maladies neurodégénératives.
- La population-cible, les missions et les engagements des acteurs du domicile.
- La mobilisation des professionnels.

Repérer les situations de risque de perte d'autonomie à domicile

- L'évaluation de premier recours : évaluation des capacités fonctionnelles.
- Les outils de repérage et les alertes : outil ICOPE et son programme portant sur les 6 capacités intrinsèques des seniors..
- L'appropriation et l'élaboration d'un plan de suivi personnalisé.
- L'organisation de la prise en charge, l'analyse concertée des problèmes et la prise en compte des attentes des personnes âgées.
- L'évaluation des besoins de soins et d'aides à domicile et l'adaptation des réponses.

Adapter ses pratiques face aux facteurs de risque de fragilité

- La définition de la fragilité.
- Le repérage et la prévention des risques de dénutrition.
- La dépression du sujet âgé et le risque suicidaire : quels en sont les signes ?
- L'évaluation du risque de chute à domicile et les actions préventives.
- Le risque iatrogénique à domicile.

Créer les conditions de la transversalité et de la coordination des acteurs du domicile

- Les principes de recours aux filières gériatriques : HAD, soins palliatifs, DAC, CLIC, MAIA...
- Les transitions ville-hôpital-EHPAD.
- Les dispositifs d'aide au retour à domicile.
- Le repérage des aidants en situation de difficulté et l'adaptation des aides.

Méthodes

- Apports cognitifs.
- Cas pratiques.

Personnes concernées

Infirmier, kinésithérapeute, SSIAD, SAAD et SPASAD.

Valeur ajoutée

Cette formation donne tous les éléments pour accompagner efficacement les acteurs du domicile. Très pratique et pragmatique, elle est immédiatement transférable dans la pratique.

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Mise à jour le : **14/02/2024**